Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil statuera sur la demande de dérogation mineure, présentée par le propriétaire ci-après indiqué, lors de la séance ordinaire, du lundi 14 décembre 2026, qui se tiendra à 20 h, au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, 5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil possède un règlement sur les dérogations mineures n° 22.17 ;

Identification du site concerné:

11, rue Forand – Lot 5 132 503

La présente requête a pour but :

- D'autoriser un empiètement de 3,25 mètres dans la cour avant secondaire pour l'agrandissement projeté du bâtiment principal. Actuellement, la grille des spécifications de la zone R-6 du Règlement de zonage n° 22.10 stipule que la marge minimale avant doit être de 7,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du lundi 14 décembre 2026.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 20e jour du mois de novembre 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

15 décembre 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement n° 26.05 adopté le 12 janvier 2026 par le conseil municipal, je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : http://stmathieudebeloeil.ca, le 20 novembre 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 novembre 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière